



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°2 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	31/07/2024
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique
Assistent	PINEAU Valentin
Excusés :	SALMON Eric , SOULON Franck

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°1 du 23/07/2024 est approuvé.

2. Engagements Coupes et Challenges

La commission rappelle que la date limite pour les engagements Coupes et Challenges est fixée au **Jeudi 15 Aout 2024**.

3. Numérotation D1, D2, D3 et D4

La commission effectue la numérotation des groupes en tenant compte des desideratas des clubs.

L'alternance entre les équipes est systématiquement mise à tous les clubs qui n'ont pas envoyé leurs desideratas.

4. Féminines

Comme prévu dans son courrier du mois de mai, la commission valide les engagements des équipes féminines au 31/07/2024. Cette validation tient compte du nombre de licenciées par équipes soit de **15 joueuses minimum pour le foot à 11** et **12 joueuses minimum pour le foot à 8**.

La commission tient compte aussi des effectifs « **U18F** », « **U17F** » et « **U16F** » et du nombre d'équipes engagées en **championnat « U18F »**

1- Engagements déjà validés en D1 F au 23/07/2024 : 5 équipes

- Avrillé AS
- GF Beaucouzé Longuenée
- GF Beaupreau en Mauges
- Les Verchers St Georges
- Montreuil Juigné BF

2- Engagements en attente de validation en D1 F : 3 équipes

- Angers NDC
- Tiercé Cheffes AS
- Bouchemaine ES

3- Engagements déjà validés en D2 F au 23/07/2024 : 8 équipes

- Entente Christopheseg Mortagne
- GF Chalennes Pomjeannais
- GF Segré Lion Candé
- Maybéléger FC
- Montilliers ES 1
- St Hilaire Vihiers
- Somloiryzernay CP
- Val d'Erdre Auxence

4- Engagements validés en D2 F au 31/07/2024 : 1 équipe

- GF Orée Football

5- Engagements en attente de validation en D2 F : 7 équipes

- Angers SCA
- Brissac Aubance ES
- Cholet SO 2
- Saumur OFC
- Trélazé Foyer 2
- Valanjou AS
- Entente Juigné FC Louet / St Melaine sur Aubance OS

6- Engagements validés Foot à 8

- Néant

7- Engagements en attente de validation Foot à 8

- Montilliers ES 2

8- Entente équipe féminine.

La commission prend connaissance de la demande d'entente entre les clubs de FC Louet Juignéen et St Melaine sur Aubance OS.

L'engagement sera validé lorsque les conditions d'engagement seront remplies.

Les clubs ont jusqu'au 15 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.

5. Mutés supplémentaires – Rappel – Saison 2024/2025

La Commission,

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend connaissance de la décision du club de St Martin Aviré Louvaines : Un muté supplémentaire dans son équipe 1.

6. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.



**Mail de Allonnes Brain UF par M. Quentin POIRIER, entraîneur
Reçu le 30-07-2024
- Gestion du nombre de mutés**

Le Président a répondu.

Prochaine(s) réunion(s) :

**Mardi 20 août 2024 à 18h30
Mardi 10 septembre à 18h00**

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER